

# CONSEIL MARITIME DE FACADE Sud Atlantique

## Réunion de la commission spécialisée Économie de la mer

10 avril 2018



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction  
interrégionale  
de la Mer  
SUD-ATLANTIQUE

Crédit photo : © Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la Mer  
Sud-Atlantique

[www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr)

# Ordre du jour

- 1. Processus de concertation préalable du public**
- 2. Actualité sur la méthodologie et le calendrier d'élaboration du DSF**
- 3. Poursuite des travaux (Objectifs socio-économiques)**
- 4. Poursuite des travaux (Objectifs environnementaux)**

# La concertation préalable CNDP

Concertation **encadrée par la CNDP**, 2 garants ont été nommés : Sylvie Haudebourg et Sébastien Cherruau

**La concertation** avec le public concerne **la vision d'avenir proposée** pour la façade maritime Sud-Atlantique (sur la base des enjeux identifiés). Le public pourra proposer des objectifs stratégiques.

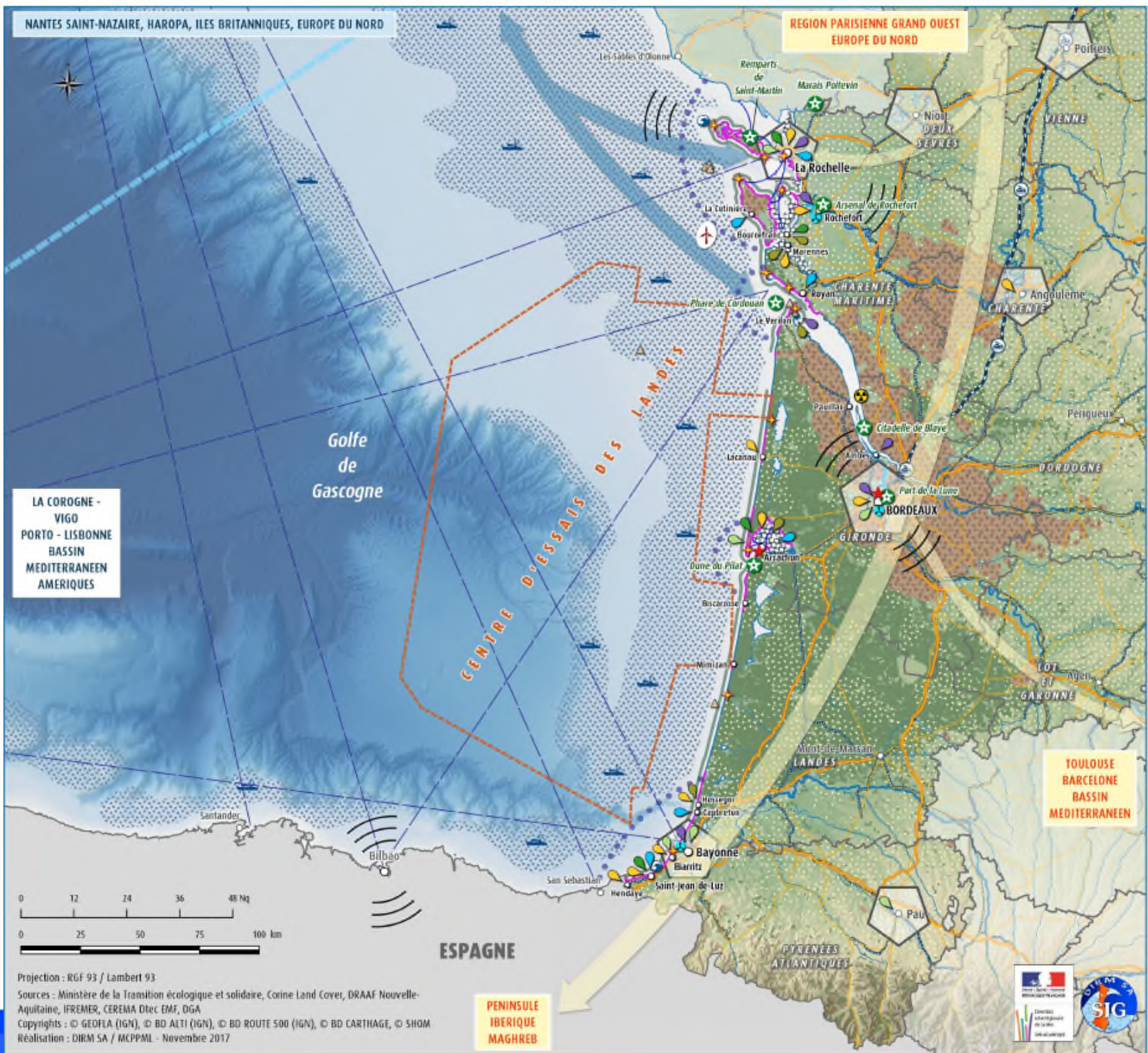
## **Contenu du dossier soumis à la concertation :**

1. Principes et modalités de concertation (commun 4 façades)
2. Cadre juridique et politique du DSF (commun 4 façades)
3. Présentation de la façade SA et de la vision proposée à horizon 2030 (sur la base du diagnostic SA, des enjeux et de la vision validés en CMF)

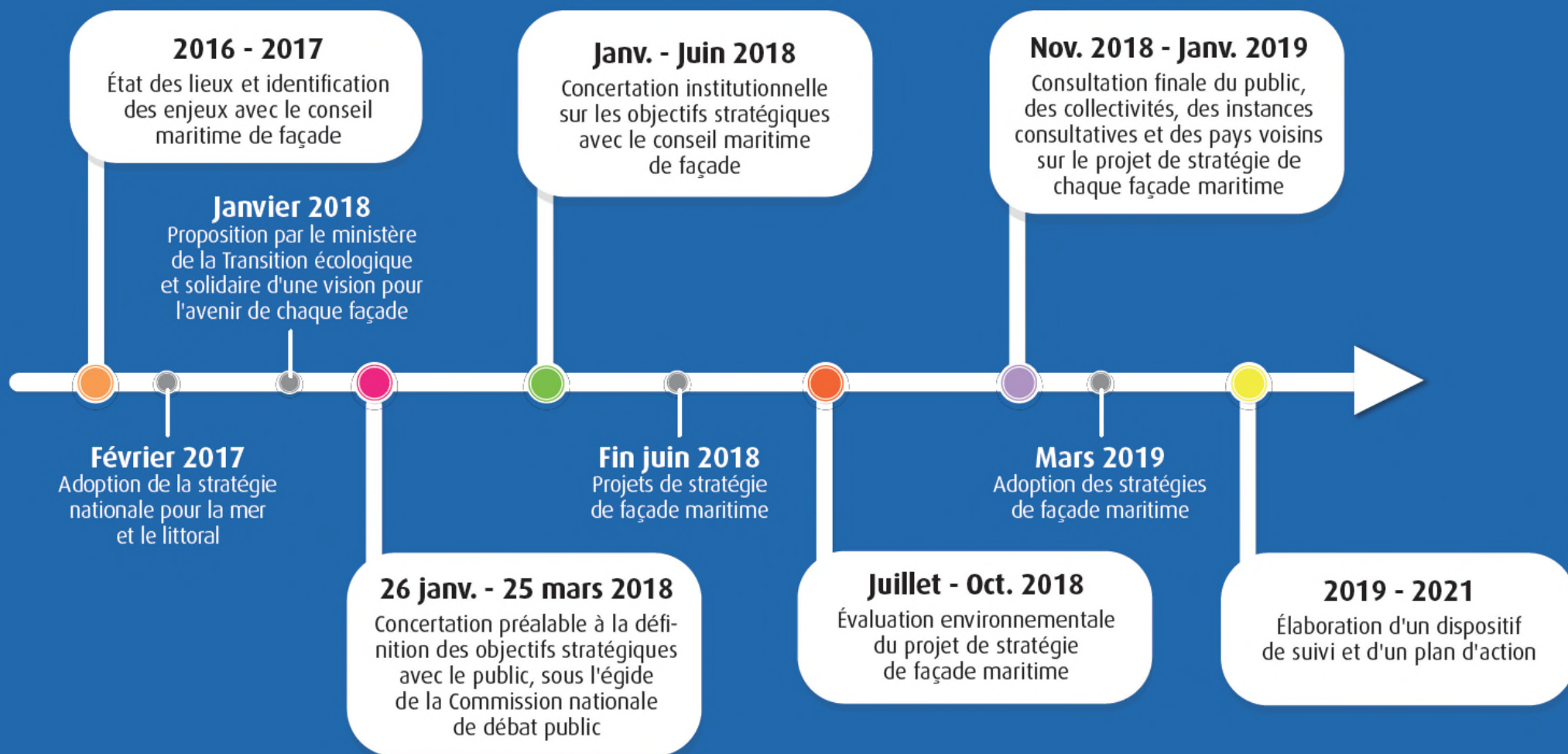
En annexe : Enjeux et objectifs de DD, Enjeux écologiques, carte des territoires, nouvelle carte des activités



# Proposition de synthèse des enjeux socio-economiques sur la façade Sud-Atlantique







# Pourquoi une concertation publique aujourd'hui ?

## Le débat public dans le système juridique

- [Loi Barnier 1995](#) : introduction du débat public
- Création de la [Commission National du Débat Public \(CNDP\)](#) en 1997, avec statut d'Autorité Administrative Indépendante en 2002
- [Convention d'Aarhus](#), 1998 : droit à l'information et à la participation du public au processus de décision
- Lois 2002 et 2010, ordonnance août 2016 sur la [démocratisation du dialogue environnemental](#).

# Pourquoi une concertation publique aujourd'hui ?

Les garants de la concertation : Sylvie Haudebourg, Sébastien Cherruau

## Rôle et missions :

- Qualité, sincérité et intelligibilité des informations diffusées
- Valider les outils d'information du public
- Valider les outils d'expression du public

## Valeur du garant :

- Indépendance
- Neutralité
- Principe d'équivalence entre les parties prenantes
- Principe d'argumentations



# Statistiques de la plateforme merlittoral2030.gouv.fr

(au 11 mars)

En Sud-Atlantique, les contributions sont les plus nombreuses sur les thèmes :

- Bon état écologique des milieux (47%)
- Les activités et usages (33%)

Les appréciations sont de nature positive et apportent souvent des informations complémentaires

Les contributeurs ciblent des exemples vécus ou réels

Les contributions portent souvent sur l'appréciation des politiques publiques et moins directement sur la planification maritimes

Les contributions portent sur une échelle qui dépasse la façade sud-Atlantique

	Nombre de contributions	% / 4 façades	Nombre de votes	% / 4 façades
Manche Est – Mer du Nord	203	16,80%	1159	11,83%
Nord Atlantique – Manche Ouest	504	41,72%	5033	51,36%
Sud Atlantique	161	13,33%	1083	11,05%
MED	340	28,15%	2524	25,76%
<b>Total</b>	<b>1208</b>	<b>100,00%</b>	<b>9799</b>	<b>100,00%</b>



# Ateliers citoyens

27/02	Capbreton,	17 participants
01/03	Bordeaux,	15 participants
03/03	Biarritz,	21 participants
10/03	La Rochelle,	47 Participants,

Travail autour cinq thématiques ( le patrimoine n'a pas été plébiscité)

	Bon état écologique	risques	Économie bleue	Connaissance
Capbreton	x		x	x
Bordeaux	x	x	x	
Biarritz		x	x	x
La Rochelle	x	x	x	

# Ateliers citoyens

Des citoyens impliqués et intéressés

Des échanges constructifs... dans la bonne humeur

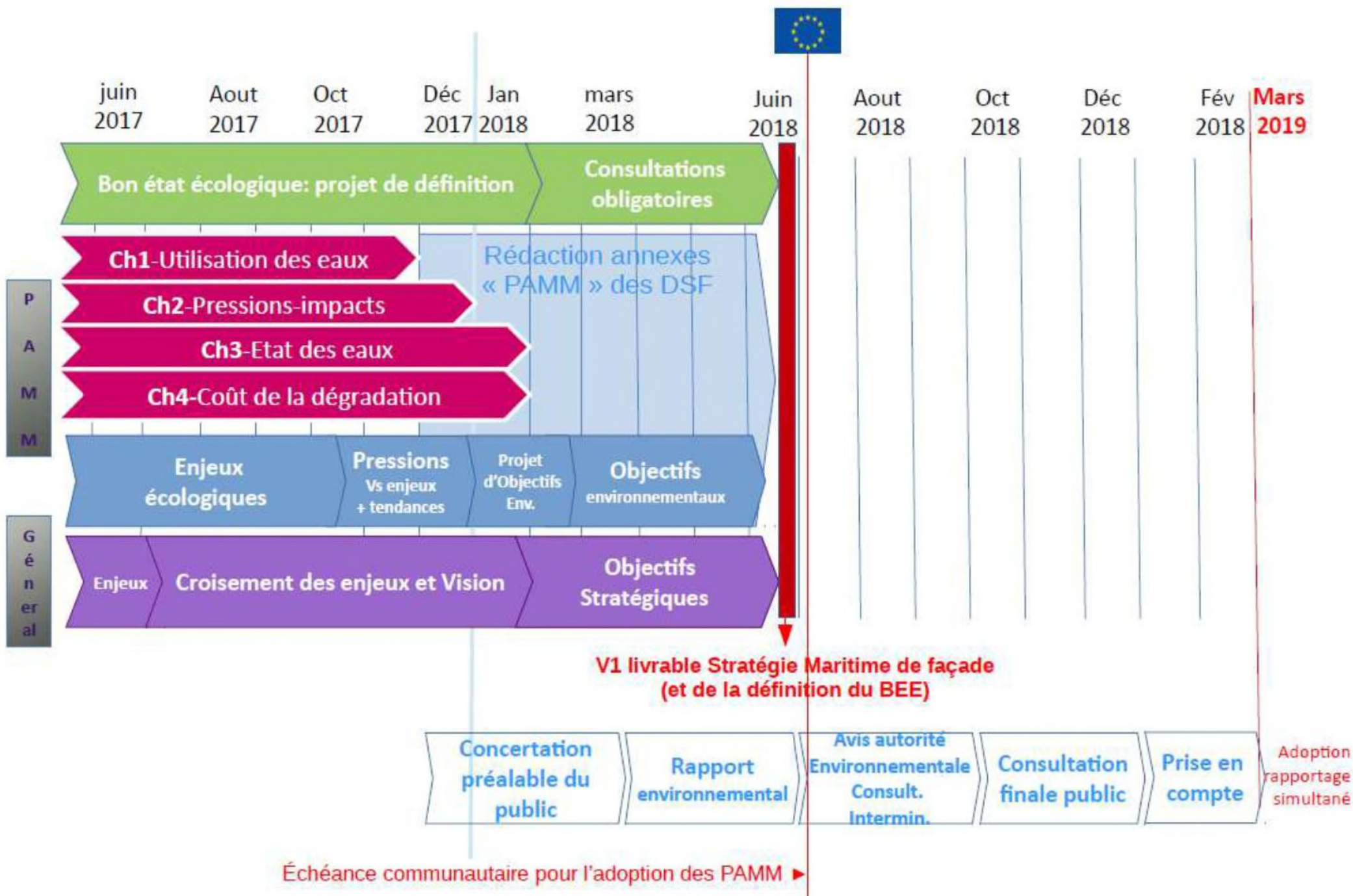


# RAPPEL

- **CIMER du 17 novembre 2017**
- **Courrier du 15 décembre 2017 du ministre de la transition écologique et solidaire aux préfets coordonnateurs de la façade SA:**
  - Augmentation de 40 % de la production piscicole
  - **EMR** : désignation dans la carte des vocations de zones permettant le passage d'appels d'offre (2 à 4) d'ici 2030 pour une superficie comprise entre **600 à 1200 km<sup>2</sup>**
  - **Evolution de la gouvernance des ports** de la façade à intégrer
- **Courrier du 2 janvier 2018 du président de la région Nouvelle-Aquitaine à M. le préfet de région** préalable à la concertation CNDP:
  - enjeux globalement partagés, liens SRADDET, SRDEII
  - points de vigilance sur stratégie portuaire, EMR, Connaissances, risques littoraux, préservation espaces naturels et espaces exploités par les activités primaires, qualité des eaux et lien terre-mer



# Calendrier général d'élaboration du DSF





# Calendrier opérationnel en SA

## **27 mars 2018 : EP CAF**

- retour CS, concertation CNDP
- Etat des travaux en cours (rédaction rapport 40 pages, enjeux et objectifs stratégiques)
- Préparation des travaux en vue de la CAF et de la CP du CMF

## **4 et 10 avril : Commission lien terre-mer et économie de la mer**

- Travaux sur les objectifs

## **3 mai 2018 : EP CAF**

- Finalisation des formulations

## **17 mai 2018 : CAF (en présence des préfets)**

- présentation des travaux EP CAF
- validation des objectifs stratégiques

## **Semaine du 4 juin 2018 : Réunion de la CP du CMF**

- présentation du projet de stratégie de façade maritime
- préparation de l'avis du CMF

## **Juin :**

- Finalisation du projet de stratégie de façade maritime

## **27 juin : CMF ( sous réserve)**

- Validation du projet de stratégie de façade maritime



# Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Le Comité National de Pilotage des DSF a apporté les éléments de précision suivants

## Opposabilité des DSF :

- En mer (DPM compris) : rapport de compatibilité avec le DSF.
- Interface terre/mer : prise en compte sauf SRDAM et SMVM (compatibilité).

**Pas de décret à attendre :** le Conseil d'État considère que toute liste est infaisable et que la loi est suffisamment claire.

# Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

Les DSF feront l'objet d'un arrêté « critères et méthode » et d'une circulaire ministérielle relative à leur contenu

Ces documents (en cours de rédaction) préciseront le contenu des livrables attendus :

- Plan type du document principal (40 pages) et annexes
- Objectifs stratégiques
- Carte des vocations
- Annexe « description des activités » + 1 carte de synthèse « enjeux socio-économiques »
- Annexe « environnement marin » + 1 carte de synthèse « enjeux environnementaux »

# Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

## Carte des vocations :

La carte des vocations est un pavage total des espaces maritimes de la façade (DPM compris, lagunes). La carte des vocations affiche donc des zones, avec numéro et renvoi à la vocation. Il s'agit d'une carte simple.

La vocation est une formule qui doit donner les orientations pour l'avenir et dépasser la dimension d'état des lieux. Elle doit évoquer explicitement la ou les activités à encourager dans la zone, ou à préserver et éventuellement les vocations écosystémiques.

- 1 carte générale à l'échelle de la façade délimitant des zones en mer (a priori 7-8 en SA) et précisant en une phrase leur vocation  
=> elle ne présente pas toutes les potentialités des zones  
=> PNM zone à part entière
- Des fiches de présentation de chacun des zones, décrivant les enjeux économiques et écologiques, les objectifs spatialisés qui les concernent, et une carte présentant des éléments plus détaillés.  
=> le lien terre-mer pourra apparaître dans les fiches des zones littorales (notamment par le biais des enjeux et objectifs)

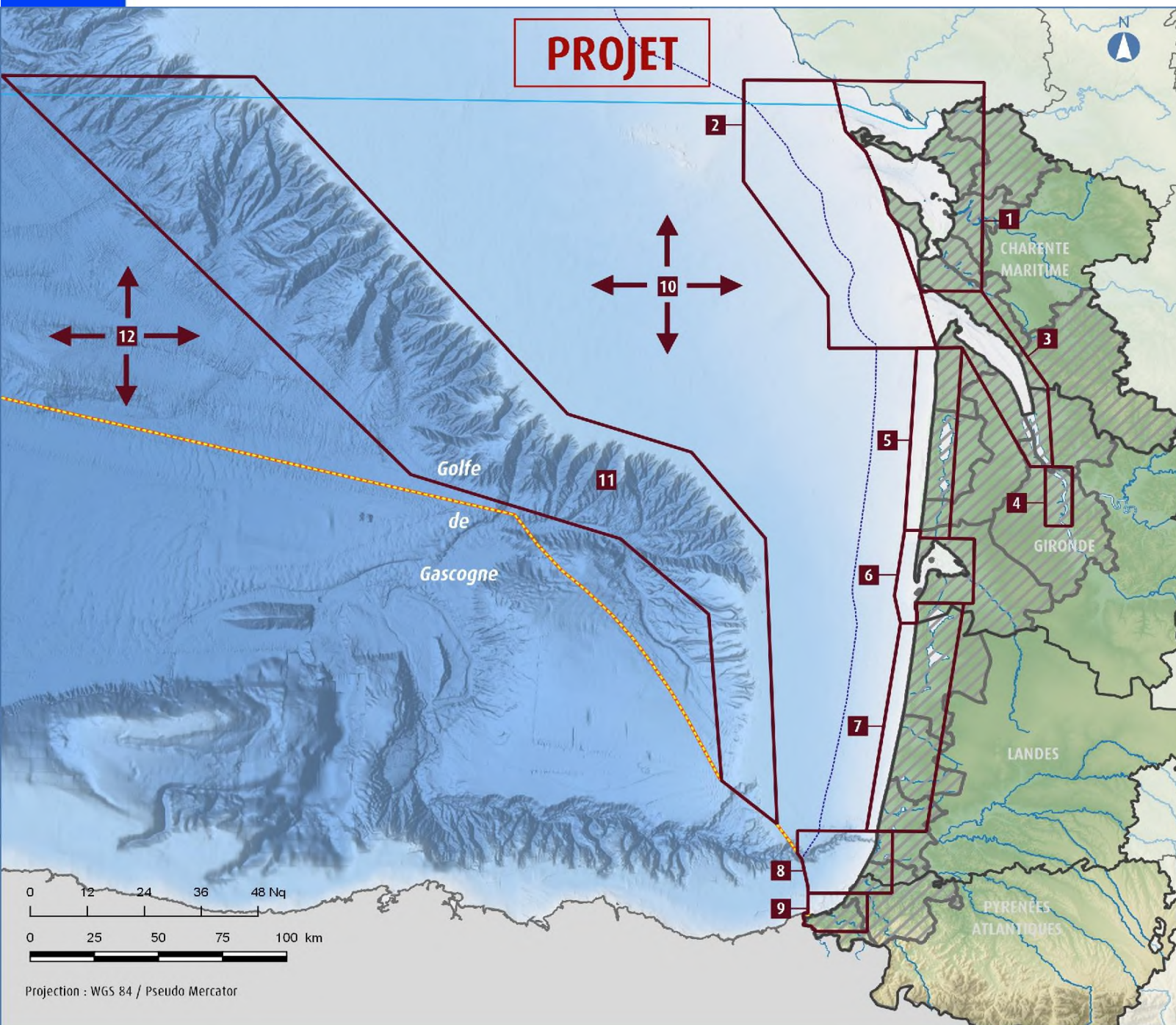


# PROJET

## Identification des territoires maritimes et littoraux de la façade Sud-Atlantique

-  Départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
-  SCoTs littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
-  Proposition de territoires maritimes et littoraux :

- 1. Mer des Pertuis - estuaires charentais**  
Fonctions écosystémiques, tourisme balnéaire et culturel, bassin conchylicole, pêche côtière, vocations portuaires et industrielles marquées sous influence majeure de La Rochelle
- 2. Embouchure et panache de la Gironde**  
Tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière et estuarienne, axe de trafic maritime, granulats
- 3. Estuaire de la Gironde**  
Fonctions écosystémiques, pêche estuarienne, axe de trafic maritime, tourisme fluvial
- 4. Confluence de la Garonne et de la Dordogne, de Bordeaux au Bec d'Ambès**  
Sous influence majeure de Bordeaux : enjeux portuaires et industriels marqués, croisières, tourisme fluvial et culturel
- 5. Côte océane girondine, grands lacs médocains**  
Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques
- 6. Bassin d'Arcachon et son ouvert**  
Fonctions écosystémiques, bassin conchylicole, petite pêche, pêche à pied et pêche récréative, tourisme balnéaire plaisance et activités nautiques marquées
- 7. Côte océane landaise, grands lacs landais**  
Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques
- 8. Littoral sud-landais, Estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton**  
Pêche estuarienne et côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques, enjeux portuaires et industriels
- 9. Côte rocheuse basque**  
Plaisance, tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière
- 10. Le large : le plateau continental**  
Pêche côtière, navigation, zones de défense
- 11. Le large : le talus**  
Pêche au large, navigation, zones de défense
- 12. Le large : la plaine abyssale**  
Navigation, zones de défense







Copyrights : © GEOFLA (IGN),  
© BD ALTI (IGN), © EMODnet  
Réalisation : DIRM SA / MCPPLM  
Octobre 2017

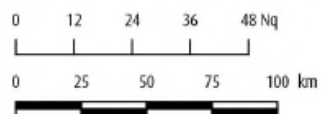




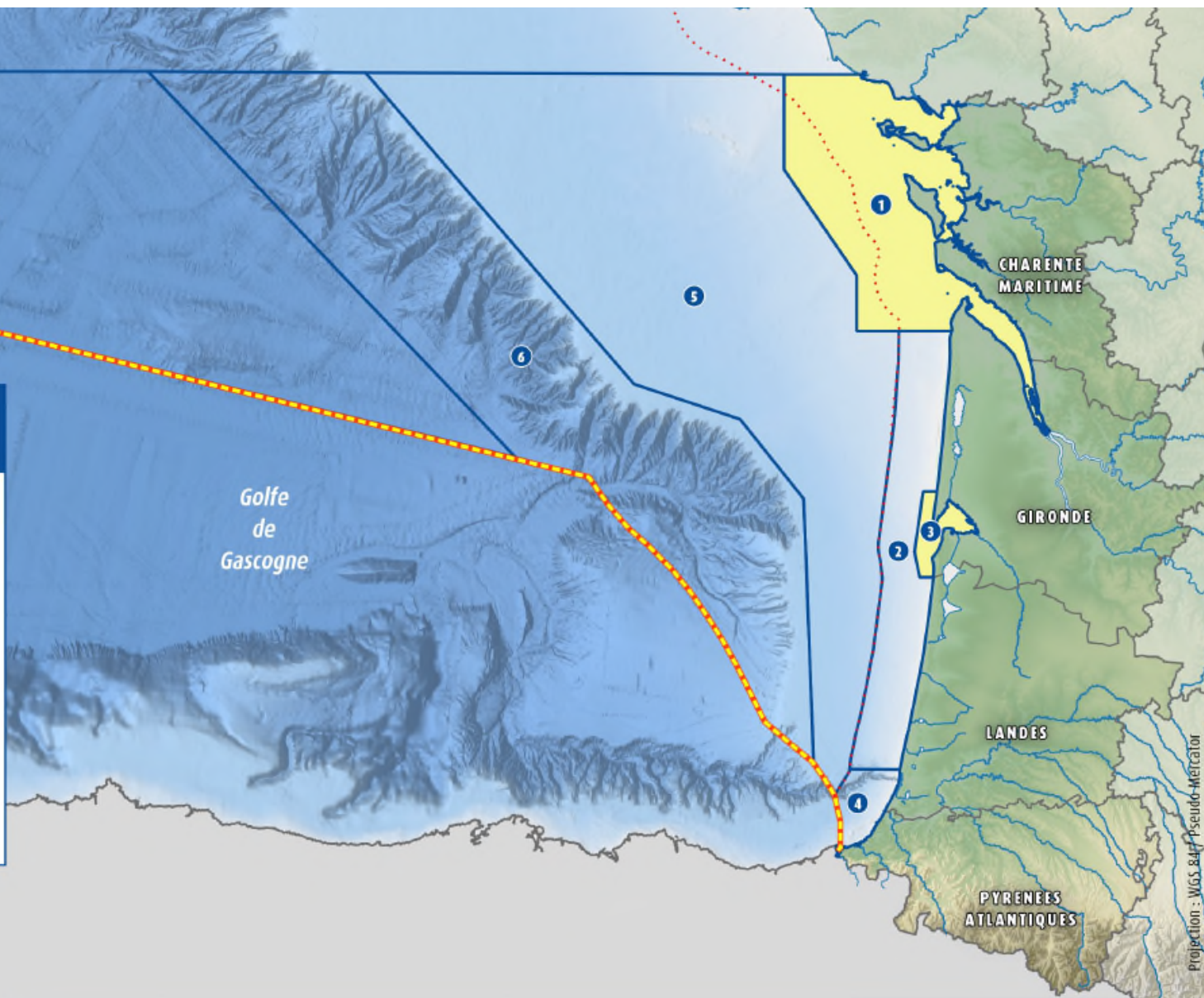
# PROJET

## Carte des vocations de la façade Sud-Atlantique

-  Territoires maritimes et littoraux
-  Parcs naturels marins
-  Limite de la zone économique exclusive (200 Nq)
-  Limite des eaux territoriales (12 Nq)



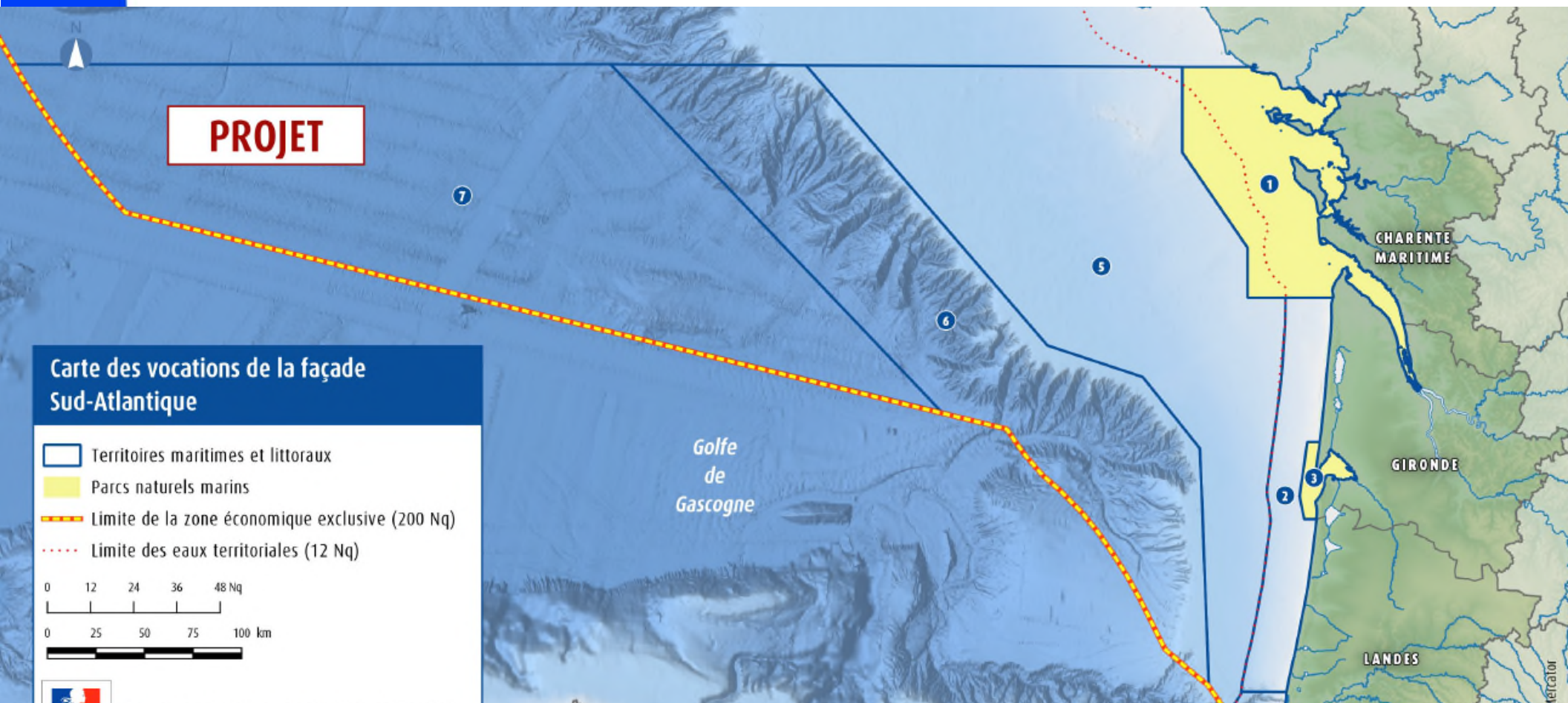
Copyrights : © BD CARTO (IGN), © BD ALTI (IGN), © EMODnet  
 Réalisation : DIRM SA / MCPPML  
 Février 2018



Projection : WGS 84 / Pseudo-Mercator

n°	Territoires	Vocations
1	Mer des Pertuis, estuaires charentais, estuaire et panache de la Gironde	
2	Côte sableuse aquitaine	
3	Bassin d'Acachon et son ouvert	
4	Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton	
5	Le large : le plateau continental	
6	Le large : le talus	
7	Le large : la plaine abyssale	





Exemple de pistes de « vocations » sur les autres façades

NAMO : « *Cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales au sein des différents secteurs conditionnée à la réduction des pressions cumulées et à l'amélioration de la qualité des eaux et à la reconquête du bon état du milieu marin* »

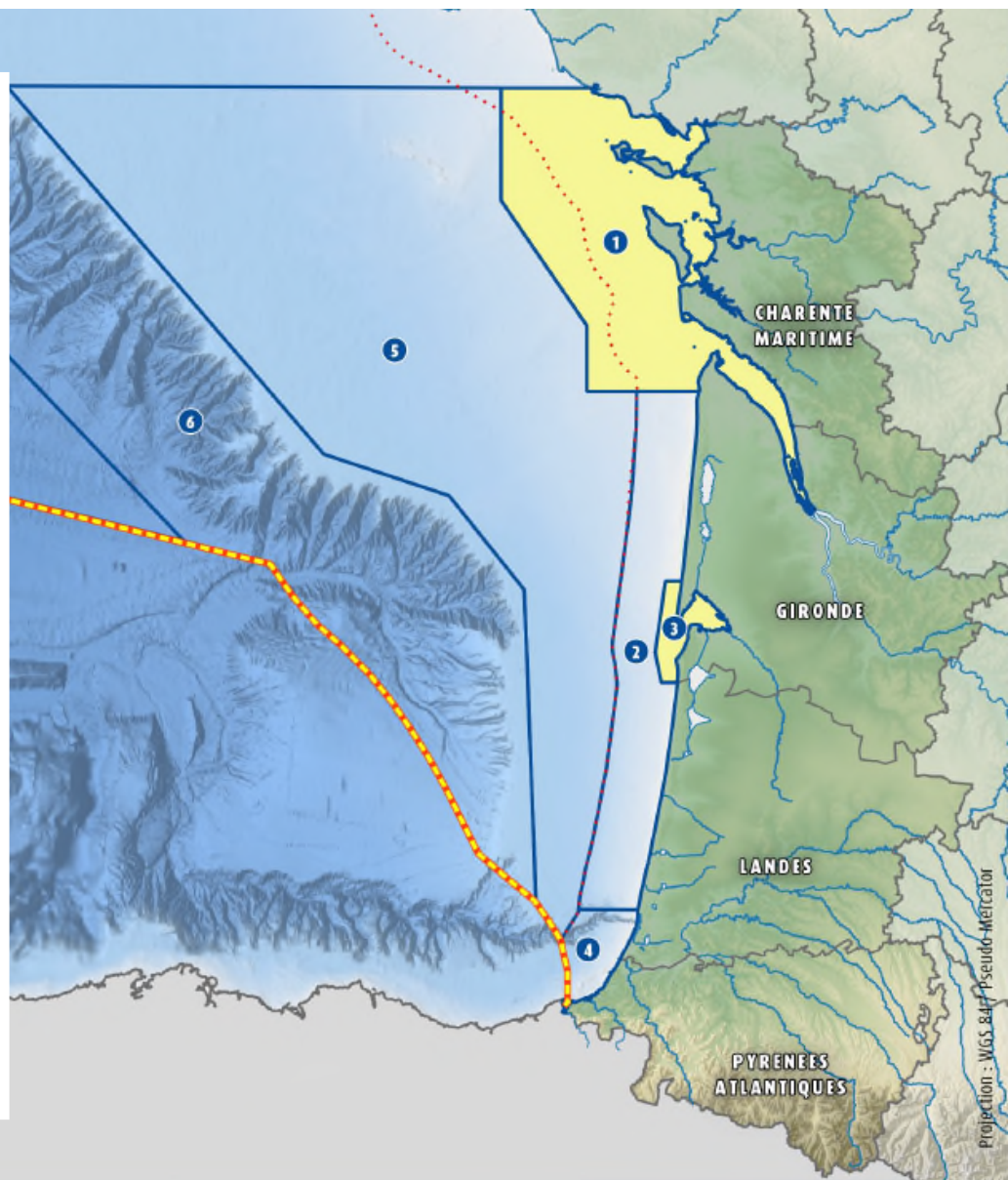
« *Priorité au transport maritime en cohabitation avec les activités de pêche professionnelle durable et le développement possible de nouvelles productions d'énergie* »

MEMN : « *Prédominance de la navigation maritime, des infrastructures portuaires et EMR, maintien de l'activité de pêche et du potentiel aquacole de la zone* »

## Secteur 1 : PNM Pertuis-estuaire de la Gironde

### Projet de Vocation type « PNM » :

Cf orientations de gestion de PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis précisé par décret (et présentation des 6 orientation dans la fiche)



Projection : WGS 84 / Pseudo-Mercator

n°	Territoires	Vocations
1	Mer des Pertuis, estuaires charentais, estuaire et panache de la Gironde	
2	Côte sableuse aquitaine	
3	Bassin d'Acachon et son ouvert	
4	Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton	
5	Le large : le plateau continental	
6	Le large : le talus	
7	Le large : la plaine abyssale	

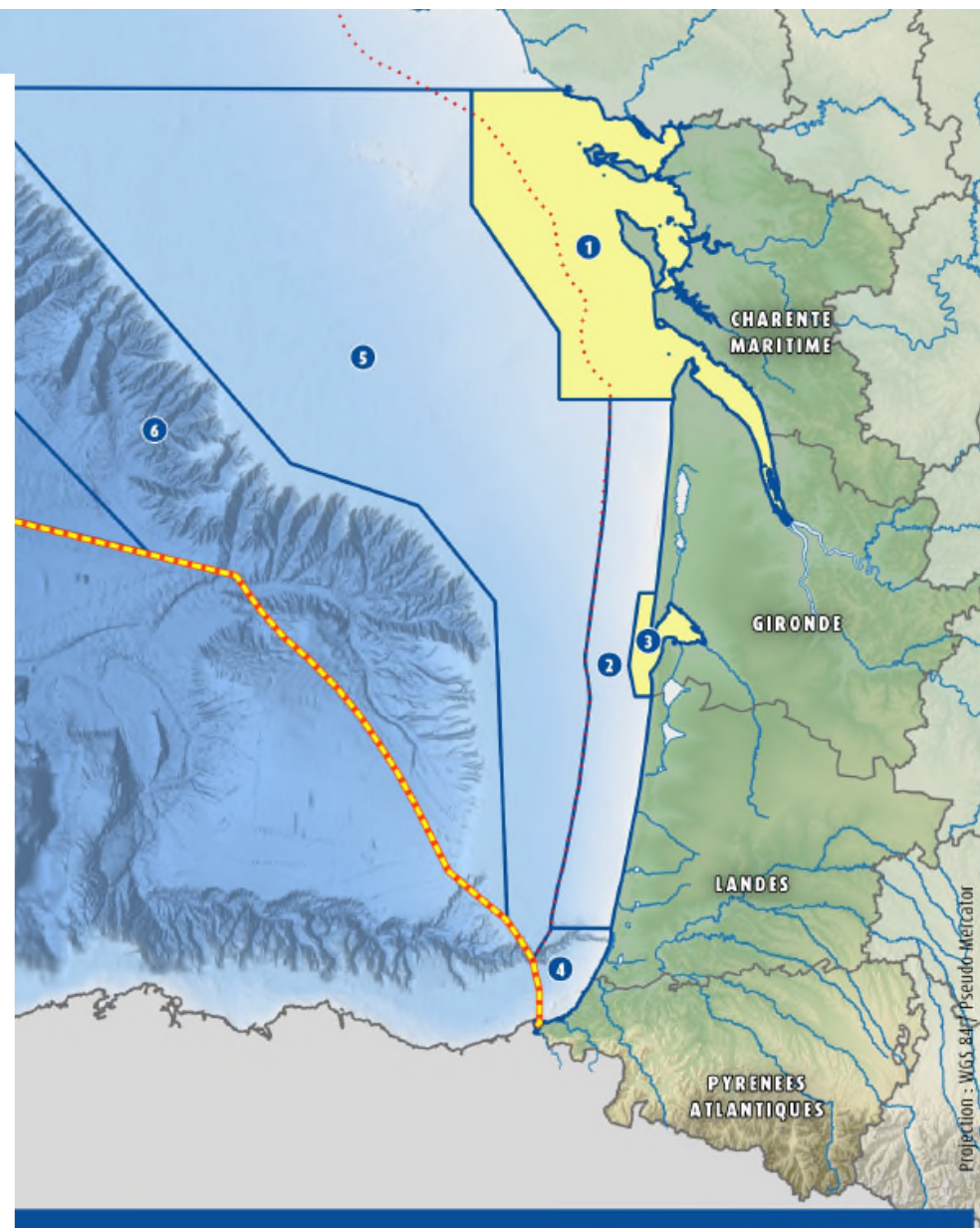


## Secteur 2 : côte sableuse aquitaine

### Projet de Vocation :

Cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales conditionnée à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.

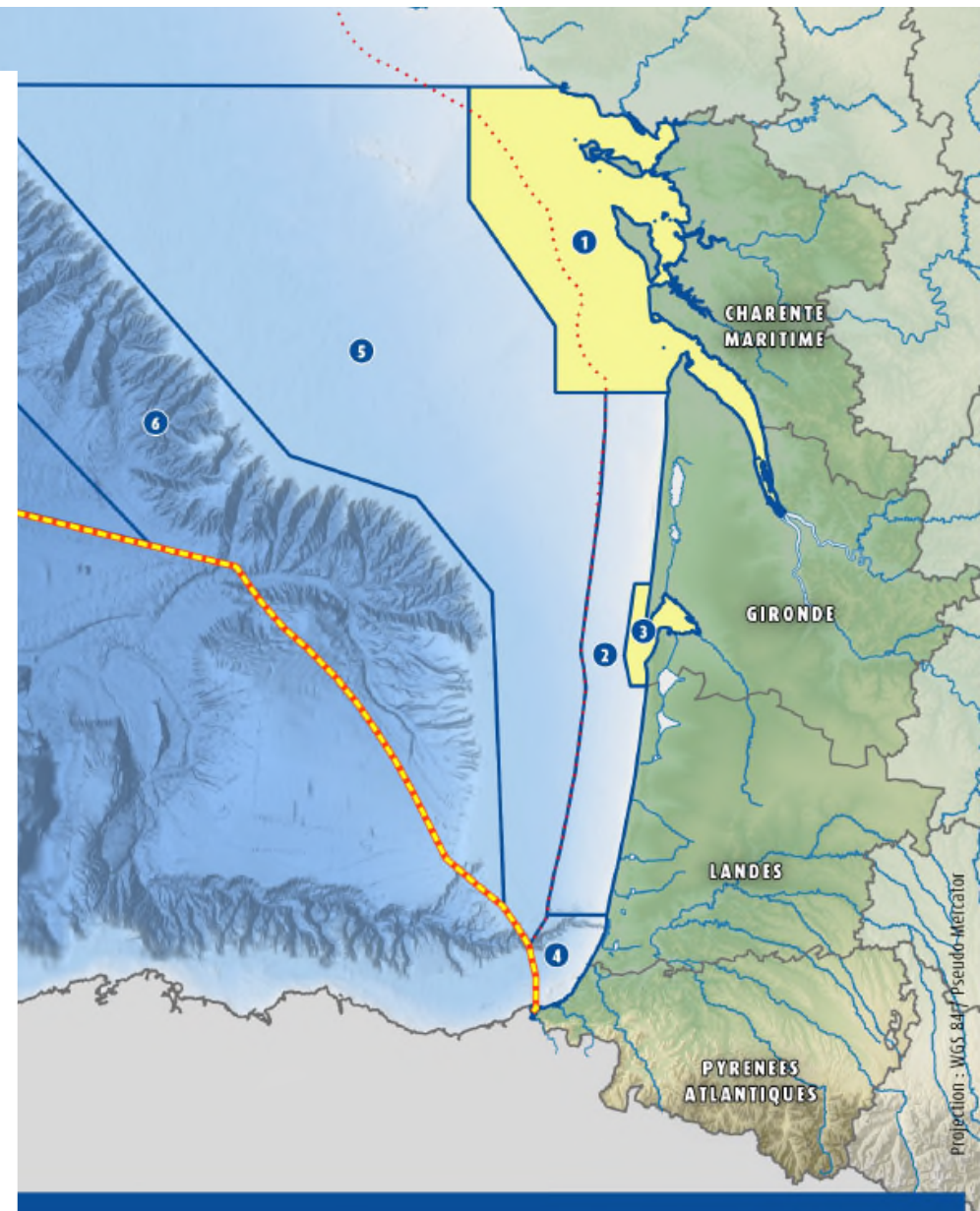
*Mentionner zone défense ?*



### Secteur 3 : PNM bassin d'Arcachon et son ouvert

Projet de Vocation type « PNM » :

Cf orientations de gestion de PNM Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis précisé par décret (et présentation des 6 orientation dans la fiche)

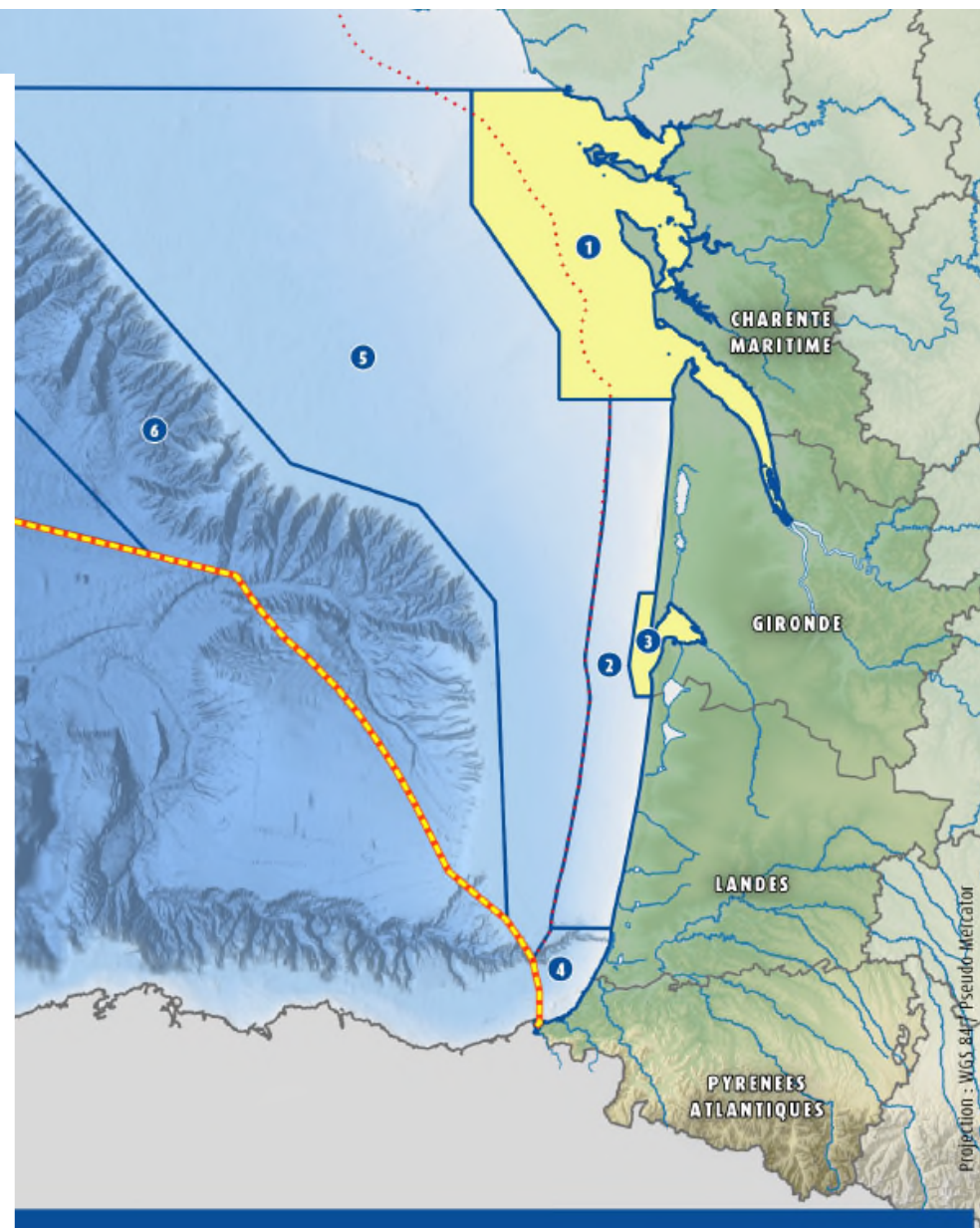




## Secteur 4 : Sud landes, gouf de Capbreton et côte rocheuse basque

### Projet de Vocation :

Zone à vocation de cohabitation des activités maritimes et littorales conditionnée à la réduction des pressions pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance).

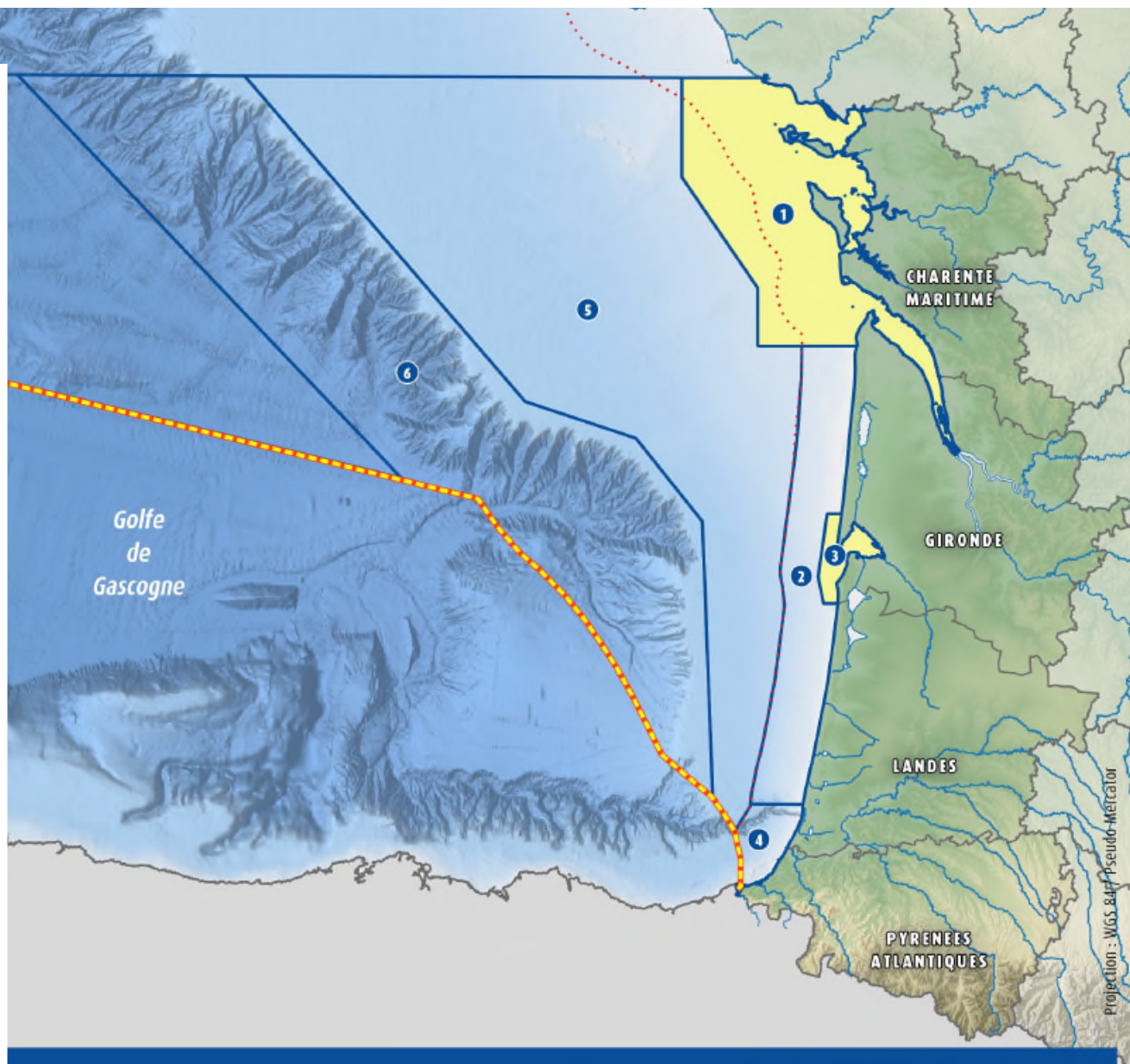




## Secteur 5 : le large : le plateau continental du GdG

### Projet de Vocation :

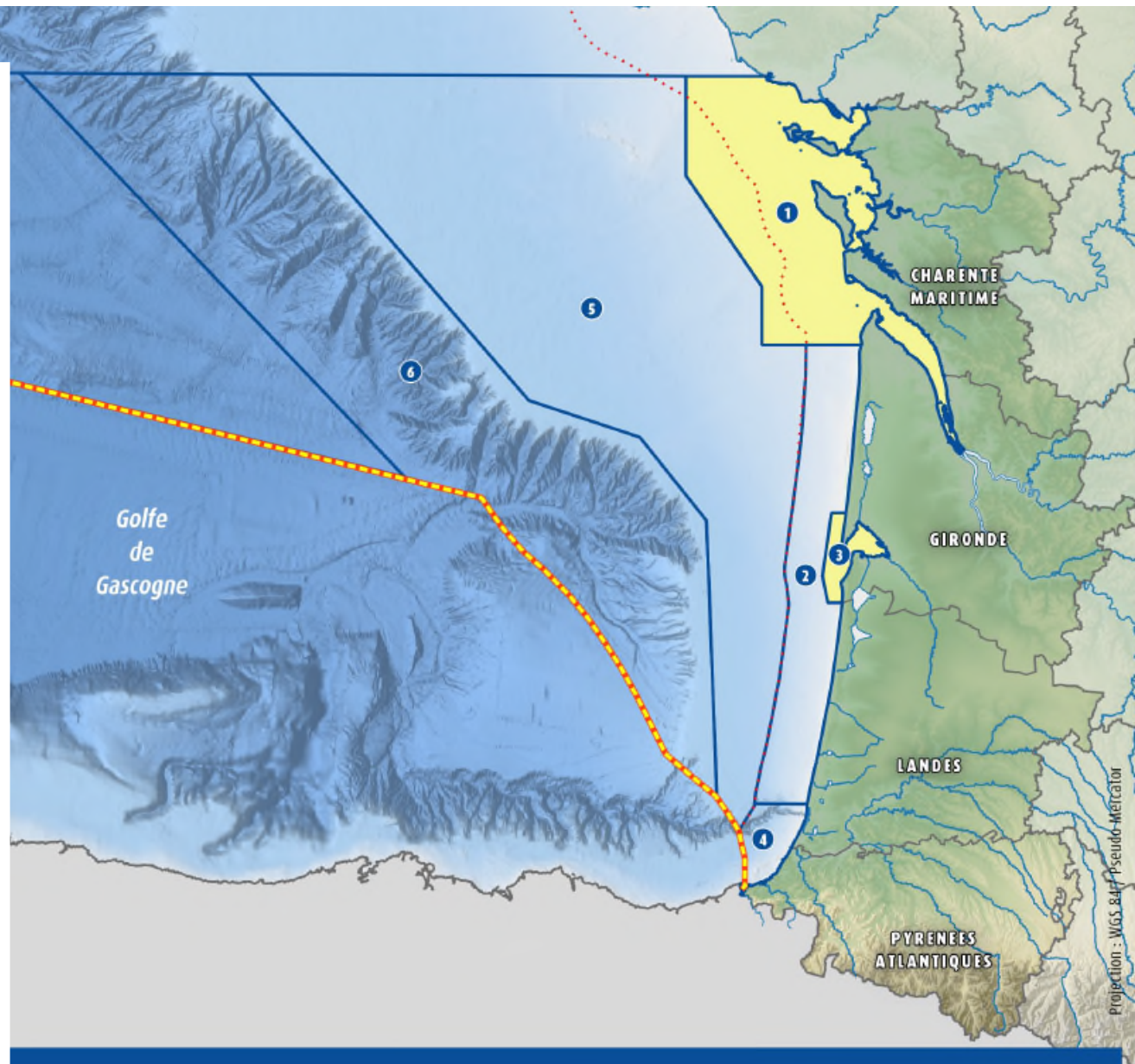
Priorité à l'exploitation durable de la ressource halieutique et le développement possible d'activités nouvelles (EMR, extraction de granulats)



## Secteur 6 : le large : le talus du GdG

### Projet de Vocation :

Exploitation durable de la ressource halieutique respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques (canyons du talus continental)



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**PROJET**

Carte des vocations de la façade  
Sud-Atlantique

## Secteur 7 : le large : la plaine abyssale du GdG

### Projet de Vocation :

Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources par une exploitation durable, conditionnée par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone





# 1. Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Limites du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

## Activités maritimes

- Zones de production conchylicole
- Extraction de granulats marins (exploités ou en cours)
- Zone de potentiel éolien
- Éolien posé : zone propice Oléron (120 km<sup>2</sup>)
- Zones de tirs d'essais de missiles

## Principales zones de navigation réglementées

- Circonscription des grands ports maritimes
- Accès stratégiques aux ports au sens de la sauvegarde maritime
- Zones de mouillage et d'attente
- Zones maritimes et fluviales de régulation

## Autres activités présentes dans le secteur

- Exploitation durable de la ressource halieutique
- Principaux bassins de navigation de plaisance
- Zones de mouillages équipements légers

## Aires marines protégées et patrimoine

- Réserves naturelles nationales
- Natura 2000 : sites d'intérêt communautaire
- Natura 2000 : zones de protection spéciales
- Arrêtés de protection du biotope
- Phare de Cordouan (Dossier de classement UNESCO en cours)

## Limites administratives

- Limite des eaux territoriales (12 Nq)
- Limite de la façade maritime

Projection : WGS 84 / Pseudo Mercator

0 5 10 15 20 Nq

0 10 20 30 40 km



Copyrights : BD CARTO (IGN), BD ALTI (IGN), © EMODnet  
 Réalisation : DIRM SA / MCPPML  
 Mars 2018

# PROJET

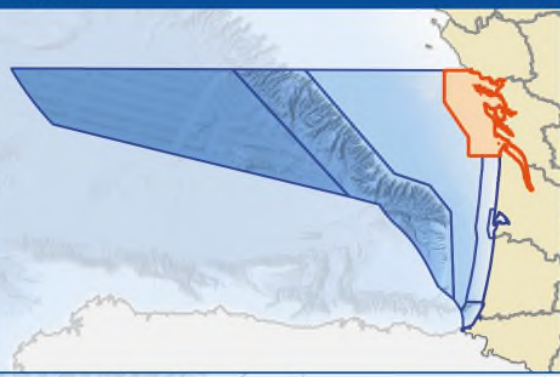
Golfe de Gascogne

CHARENTE MARITIME

GIRONDE

## Vocations du territoire maritime et littoral

Zone à vocation de reconquête du bon état du milieu marin (oiseaux, espèces halieutiques et habitats) et d'amélioration de la qualité des eaux, selon les orientations du plan de gestion du PNM. Cohabitation des activités maritimes et littorales conditionnée à la réduction des pressions sur les milieux et à l'intégration du risque de submersion marine, privilégiant les activités historiques emblématiques (ostréiculture, pêche, ports de commerce), l'exploitation du potentiel en énergie marine et un tourisme et une plaisance maîtrisés et raisonnés.



# Orientations nationales sur l'élaboration des stratégies de façade maritime (parties 1 et 2 des DSF)

## Objectifs stratégiques :

- Ils peuvent être socio-économiques, environnementaux (ou les deux)
- Le document principal ne présentera qu'un nombre limité d'objectifs stratégiques
- Les objectifs opérationnels, assortis d'indicateurs et d'éventuelles pistes de mesures/actions seront présentés en annexe

# Volet socio-économique: Document "Enjeux et objectifs de développement durable"

Méthode proposée :

- **tri et reformulation des objectifs:** objectifs à conserver, objectifs à considérer comme une action à décliner plus tard dans le plan d'action

S'attacher à réduire le nombre d'ODD

- **Croisement ODD/CIMER** afin de s'assurer de la cohérence avec la feuille de route nationale
- **Croisements ODD/PAMM 1<sup>er</sup> cycle et ODD/Plans de gestion PNMs** pour prévenir les incohérences ODD/OE à venir et harmoniser les formulations des objectifs communs



# Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

02 - AQUACULTURE

Enjeux	Objectif
<p>Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité</p>	<p>Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production</p> <p>Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole : réaliser des profils de vulnérabilité conchyliques et supprimer des pollutions</p> <p>Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY)</p> <p>Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage</p> <p>Risque zoo sanitaire : maintenir la production (lié à la connaissance des mortalités, de la croissance et la reproduction) ; limiter la transmission des maladies inter-bassins par une maîtrise des mouvements entre bassins de production; améliorer la diffusion des informations vers la profession (réseau sanitaire et zoo sanitaire) ; prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes</p>
<p>Une activité respectueuse des écosystèmes</p>	<p>Développer et utiliser des matériaux éco-concus et biodégradable / valorisables</p> <p>Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs</p> <p>Respecter les habitats et espèces à enjeux, notamment ceux d'intérêt communautaire</p> <p>Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité)</p> <p>Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes lors des échanges inter-bassins</p>
<p>Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social</p>	<p>Diversifier la production, promouvoir l'innovation organisationnelle et technique</p> <p>Assurer la compétitivité des entreprises</p> <p>Maintenir et développer les outils de production</p> <p>Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration</p> <p>Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels</p> <p>Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)</p> <p>Anticiper le partage de l'espace / Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde / concerter</p> <p>Créer des synergies entre les bassins conchyliques de la façade</p> <p>Faciliter la reprise d'activités par les jeunes</p> <p>Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale</p> <p>Valoriser et développer des produits labellisés</p> <p>Accompagner les acteurs pour atteindre les objectifs fixés</p>

# Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

02 - AQUACULTURE						
Enjeux	Objectif	Mesures	Validation	Remarques	Proposition d'indicateurs	Hérarchisation
Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité	Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production			Faire une proposition pour fusionner les objectifs		
	Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole	Réaliser des profils de vulnérabilité conchylicoles Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY)				
	Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage					
	Limiter les risques sanitaires et zoonosaires dans un contexte aquacole	Maîtrise des mouvements entre bassins de production Prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes				
Une activité respectueuse des écosystèmes	Respecter les habitats et espèces à enjeux					
	Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions tout au long de la vie de l'entreprise (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité)	Développer et utiliser des matériaux éco-conçus et biodégradable / valorisables Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration				
	Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	Augmenter la vigilance lors des échanges inter-bassins				
Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social	Diversifier la production et anticiper le partage de l'espace	Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)				
	Assurer la compétitivité des entreprises					
	Maintenir et développer les outils de production			A considérer comme une mesure de l'objectif « assurer la compétitivité des entreprises » ?		
	Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels					
	Créer des synergies entre les bassins conchylicoles de la façade			A considérer comme une mesure de l'objectif « assurer la compétitivité des entreprises » ?		
	Faciliter la reprise d'activités par les jeunes			A considérer comme une mesure de l'objectif « assurer la compétitivité des entreprises » ?		
	Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale					
		Valoriser et développer des produits labellisés				

# Volet socio-économique: Tri Objectifs/mesures

O2 - AQUACULTURE						
Enjeux	Objectif	Mesure	Validation	Remarque complémentaire	Proposition d'indicateurs	Hierarchisation
Une qualité du milieu permettant la pérennisation de l'activité	Améliorer la qualité des eaux dans le contexte aquacole	Maintenir ou améliorer les classements sanitaires des zones de production (O ⇒ A) Réaliser des profils de vulnérabilité conchylicoles Maintenir des réseaux de mesure dans un contexte d'évolution de la maîtrise d'ouvrage (ex. Ifremer, réseau REMI et REPHY) Limiter les pollutions en métaux lourds, polluants organiques (PCB, HAP, Etc.) et en pesticides et autres perturbateurs endocriniens à des valeurs n'affectant pas les élevages		Faire une proposition pour fusionner les objectifs : concernant la qualité de l'eau, un volet concernant les autres pollutions que celles microbiologiques : les polluants métalliques et organiques.	concentration en E. Coli et classements sanitaires des zones de production conchylicoles Concentrations en polluants organiques et métalliques Réponses immunitaires liées à la présence de pesticides et autres perturbateurs endocriniens.  Remarque IFREMER : Le classement des zones de production conchylicole est mis à jour chaque année, L'indicateur pourrait être l'évolution du nombre de zones classées en A (sur les 3 dernières années car c'est comme ça qu'on établit le classement)	1
	Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage	définir les fuseaux de salinités et les taux de variation de salinité compatibles avec le bon déroulement de l'activité par secteur conchylicole.			évolution de la salinité par secteur	2
	Limiter les risques sanitaires et zoonositaires dans un contexte aquacole	Maîtrise des mouvements entre bassins de production Prendre en compte les impacts des pollutions sur les pathogènes Améliorer la connaissance sur les origines d'apparition des pathologies Remarque IFREMER : Il faudrait prendre aussi en compte l'impact du changement climatique sur les pathogènes			taux de mortalités par secteurs Taux de croissance par secteurs	3
Une activité respectueuse des écosystèmes	Respecter les habitats et espèces à enjeux	identifier les pratiques et/ou zones où les effets de l'activité sont à limiter			Niveau de conservation des espèces et habitats à enjeu	2
	Limiter les déchets d'origine conchylicole (nettoyage des concessions et matériel conchylicole)	Accompagner la bonne gestion et l'entretien/nettoyage des concessions tout au long de la vie de l'entreprise (en phase d'exploitation, au terme de la concession ou cessation d'activité (O ⇒ A) Développer et utiliser des matériaux éco-concurs et biodégradable / valorisables Créer ou renforcer des filières de traitement des déchets de l'activité aquacole et des déchets coquilliers issus de l'exploitation des parcs Soutenir les opérations de réhabilitation des friches ostréicoles et de restructuration			nombre de déchet d'origine conchylicole sur les plages de la façade (nécessite un suivi pérenne) Surfaces du DPM en friche conchylicole	1
	Réduire les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes	Augmenter la vigilance lors des échanges inter-bassins			nombre d'espèces non indigènes apparaissant par secteur, dus à l'aquaculture	3
Une activité valorisée contribuant au maintien du tissu social	Diversifier la production et anticiper le partage de l'espace	Développer l'étude de sites pour la culture en eau profonde Adapter les procédures de changement de concession en fonction des évolutions du milieu (déplacement à l'intérieur du cadastre)		pourrait également être considéré comme mesure de « assurer la compétitivité des entreprises	nombre d'espèces moyen élevé par entreprises Taux de variation du cadastre IFREMER : Nombre de demandes de concessions pour activités conchylicoles innovantes sur les 5 dernières années	2
	Assurer la compétitivité des entreprises	Maintenir et développer les outils de production Préserver les espaces et les équipements terrestres pour les usages professionnels Créer des synergies entre les bassins conchylicoles de la façade Faciliter la reprise d'activités par les jeunes (O ⇒ A)			IFREMER : évolution du % d'occupation par les installations professionnelles (à l'échelle communale ou départementale)	1
	Maintenir les entreprises ostréicoles de taille artisanale	mettre en place un cadre incitatif à la reprise d'entreprises ostréicoles de taille artisanale			évolution du nombre d'entreprises ostréicoles de taille artisanale	2
		Valoriser et développer des produits labellisés				2

Légende :

Modification proposée par le rédacteur de la fiche

Modification proposée par un autre rédacteur

O ⇒ A : objectif qui correspond davantage à une mesure et qui passe donc de la case objectif à la case mesures



## 01 - PÊCHE PROFESSIONNELLE

### Objectifs stratégiques

### Objectifs opérationnels

1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins

1- Préserver la diversité des métiers de la pêche dont les pêches artisanale et estuarienne

2- Valoriser les produits et sous-produits de la pêche

3- Renouveler et moderniser les flottilles de pêche et les installations à terre

2. Renforcer la dimension environnementale dans l'activité de pêche traditionnelle

1- Maintenir la ressource : exploitation de la ressource au Rendement Maximal Durable avec prise en compte des habitats

2- Maintenir la capacité des organisations professionnelles à gérer la ressource en fonction de l'évolution des stocks

3- Adapter la flottille pour réduire la consommation énergétique

4- Intégrer la gestion des déchets et leur valorisation dans l'activité de pêche professionnelle

# Volet socio-économique: Rédaction d'objectifs stratégiques

Thème/filière	Objectifs stratégiques
<b>1. Pêche professionnelle</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins</li> <li>2. Renforcer la dimension environnementale dans l'activité de pêche traditionnelle</li> </ol>
<b>2. Aquaculture</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole</li> <li>2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes</li> <li>3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique</li> </ol>
<b>3. Ports/transports</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports et réduire l'impact des transports de marchandises transitant par les ports</li> </ol>
<b>3 bis. Industrie navale et nautique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique</li> </ol>
<b>4. <u>EMR</u></b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner la montée en puissance de la filière <u>EMR</u> par une planification adaptée</li> <li>2. Soutenir la R&amp;D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies</li> </ol>
<b>5. Sédiments marins et estuariens</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adapter l'exploitation des ressources aux besoins en sédiments terrestres et marins au niveau du <u>GdG</u></li> <li>2. Mieux articuler les enjeux économiques de l'exploitation de sédiments avec les autres enjeux dans les territoires ressources</li> </ol>
<b>6. Plaisance/loisirs nautiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marin</li> <li>2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement</li> </ol>

# Volet socio-économique: Rédaction d'objectifs stratégiques

<b>7. Risques littoraux</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients</li> <li>2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages,</li> </ol>
<b>8. Sécurité et sûreté maritime</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire et contenir les risques de pollution</li> <li>2. Garantir des conditions de navigation sûres</li> <li>3. Optimiser les moyens de surveillance</li> </ol>
<b>9. Paysages, sites et patrimoine</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs</li> <li>2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral</li> </ol>
<b>10. Connaissance/recherche</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins</li> <li>2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances</li> </ol>
<b>11. Innovation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats</li> <li>2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation</li> </ol>
<b>12. Formation/sensibilisation/attractivité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer</li> <li>2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer</li> </ol>
<b>14. Tourisme</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires</li> </ol>